

# Rapport annuel 2009

# 1 Table des matières

<b>1</b>	<b>Table des matières</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Avant-propos du Président</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Résumé</b>	<b>4</b>
3.1	Les résultats en bref	4
3.2	Activités	4
3.3	Mutations au sein du Conseil de fondation	4
3.3.1	Représentants de l'employeur	4
3.3.2	Représentants du personnel	4
<b>4</b>	<b>Comptes annuels</b>	<b>5</b>
4.1	Bilan	5
4.1.1	Actifs	5
4.1.2	Passifs	6
4.2	Comptes d'exploitation	7
<b>5</b>	<b>Annexe</b>	<b>9</b>
5.1	Bases et organisation	9
5.1.1	Forme juridique et but	9
5.1.2	Enregistrement selon la LPP et fonds de garantie	9
5.1.3	Indications des actes et des règlements	9
5.1.4	Organe de gestion/droit de signature	10
5.1.4.1	Conseil de fondation	10
5.1.4.1.1	Représentants de l'employeur	10
5.1.4.1.2	Représentants du personnel	10
5.1.4.2	Gérant	10
5.1.4.3	Expert en prévoyance professionnelle	10
5.1.4.4	Organe de contrôle	10
5.1.4.5	Autorité de surveillance	10
5.1.5	Employeurs affiliés	11
5.2	Evolution de l'effectif des assurés/retraités	12
5.2.1	Assurés actifs	12
5.2.2	Bénéficiaires de rentes	12
5.3	Principes d'évaluation et de présentation des comptes	13
5.3.1	Confirmation de la présentation des comptes	13
5.3.2	Principes comptables et d'évaluation	13
5.3.3	Modifications des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes	14
5.4	Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture	14
5.4.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	14
5.4.2	Evolution et rémunération du capital de prévoyance	14
5.4.2.1	Evolution du capital de prévoyance	14
5.4.2.2	Evolution des taux d'intérêts	14
5.4.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	14
5.4.4	Evolution du capital de couverture pour les retraités	15
5.4.5	Résultat du dernier rapport actuariel	15
5.4.6	Bases techniques	15
5.4.7	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2	16
5.5	Explications relatives aux placements	17
5.5.1	Organisation de l'activité de placement, règlement de placement	17
5.5.2	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	17
5.5.3	Structure des placements selon OPP2	17
5.5.4	Produits financiers dérivés en cours	19
5.5.5	Valeur du marché et cocontractants de prêts de titres (securities lending)	19
5.5.6	Opérations de change à terme	19
5.6	Explications relatives à d'autres postes des comptes d'exploitation	19
5.6.1	Frais d'administration	19
5.7	Demandes de l'autorité de surveillance	19
5.8	Autres informations relatives à la situation financière	19
5.9	Faits marquants après la clôture des comptes	19
5.10	Rapports	20

5.10.1	De l'organe de contrôle	20
5.10.2	Rapport de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle	21
5.11	Données statistiques	22
5.11.1	Evolution de l'effectif des assurés/retraités	22
5.11.1.1	Structure d'âge des assurés actifs	23
5.11.2	Evolution du bilan	24
5.11.3	Evolution du rendement des actions et obligations en Suisse depuis 1926	25
5.11.4	Evolution du rendement total des placements	26
5.11.5	Retrait du capital pour l'acquisition d'un logement en propriété	26

## 2 Avant-propos du Président

La crise financière mondiale, dont l'apparition et les effets se sont faits profondément sentir dès 2008, et qui a atteint son paroxysme en mars 2009, a occasionné des pertes notables sur les marchés financiers internationaux. Sa propagation a fortement ébranlé la confiance des investisseurs. Dans le monde entier, on a observé des reculs considérables des cours. Afin d'éviter un nouvel effondrement mondial sur les marchés de capitaux, de nombreux Etats ont mis sur pied de vastes programmes de soutien. Les mesures prises et l'injection d'importantes liquidités par les banques centrales ont, de plus, eu un effet positif qui a permis de maintenir des taux bas et contribué à la stabilité économique. Revenues au calme dans un tel contexte à partir d'avril 2009, les Bourses mondiales ont alors amorcé une tendance positive jusqu'à la fin de l'année. Il est ressorti explicitement de l'exercice que les événements boursiers revêtent une importance capitale pour les institutions de prévoyance. Les revenus de la fortune, troisième source de cotisation, garantissent que les prestations promises par GaleniCare Fondation de prévoyance peuvent être financées. Malgré la conjoncture difficile, GaleniCare Fondation de prévoyance a réalisé un rendement des placements de 9,59%. Si ce bon résultat satisfait les responsables, il n'y a néanmoins aucunement lieu d'être euphorique.

Le bon résultat a permis d'augmenter le degré de couverture, qui s'est établi à 105,8% au 31 décembre 2009. Toutes les obligations envers les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes peuvent donc à nouveau être intégralement remplies. En raison du découvert enregistré en 2008, la réserve de fluctuation de valeurs a dû être entièrement dissoute. GaleniCare Fondation de prévoyance se fixe donc pour priorité absolue de reconstituer cette réserve aussi vite que possible à hauteur du niveau réglementaire. Avec CHF 6,5 millions, soit 5,8%, cette dernière n'a pas encore atteint sa valeur cible. Dans les prochaines années, il faut également s'attendre à une volatilité des marchés financiers et à une évolution incertaine de la conjoncture.

Fait réjouissant, la Fondation a vu le nombre de ses membres actifs continuer à augmenter: à la fin de l'année, elle comptait 1'751 assurés actifs et 40 retraités, soit une augmentation d'environ 14%.

Le Conseil de fondation et la Direction de GaleniCare Fondation de prévoyance s'efforcent en permanence de pouvoir offrir aux assurés un système de prévoyance solide et tourné vers l'avenir. Les assurés peuvent compter sur la compétence, la loyauté, l'ouverture et la disponibilité des membres du Conseil de fondation ainsi que sur celles de Monsieur René Mischler, gérant, et de ses collaborateurs de la Direction. Au nom de GaleniCare Fondation de prévoyance, je tiens à tous vous remercier pour votre engagement et votre travail des plus compétents.

Berne, en avril 2010

Felix Burkhard  
Président du Conseil de fondation

## 3 Résumé

### 3.1 Les résultats en bref

\_Excédent des recettes en chiffres ronds avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs de CHF 7'732'000.00 (année précédente: perte de CHF 10'992'000.00).

\_Depuis 2003, le degré de couverture est calculé selon les dispositions légales de l'art. 44, al. 1 OPP2. Cette formule s'applique à toutes les institutions de prévoyance.

Elle est la suivante:

$$\frac{\text{Total des actifs à la valeur du marché, moins les dettes,} \\ \text{les comptes de régularisation passifs et les réserves de l'employeur} \times 100}{\text{Capital de prévoyance nécessaire aux opérations d'assurance}}$$

Il en résulte un degré de couverture de 105,8% (année précédente: 98,6%).

\_Rendement global des placements: 9,59% (année précédente: -9,93%).

\_La réserve de fluctuation de valeurs, entièrement dissoute l'année précédente, s'élève à CHF 6'494'423.79 pour l'exercice sous revue, soit CHF 10'508'576.21 en dessous de la valeur cible de CHF 17'003'000.00 (15,2% des engagements).

### 3.2 Activités

\_Au cours de l'exercice, le Conseil de fondation s'est réuni une fois pour traiter notamment des questions suivantes:

\_Approbation du rapport annuel et des comptes 2008

\_Renoncement aux adaptations de rentes

\_Examen de la possibilité d'une fusion avec Galenica Fondation de prévoyance et la Fondation en faveur du personnel des sociétés du groupe Sun Store

\_Situation financière

### 3.3 Mutations au sein du Conseil de fondation

#### 3.3.1 Représentants de l'employeur

\_Pas de mutations.

#### 3.3.2 Représentants du personnel

\_Madame Regula Streuli a été élue représentante du personnel pour succéder à madame Ursula Hofstetter, qui a pris sa retraite.

## 4 Comptes annuels

### 4.1 Bilan

#### 4.1.1 Actifs

	2009		2008	
	CHF		CHF	
<b>Placements</b>				
<b><u>Liquidités et créances</u></b>				
Liquidités et créances sur le marché monétaire	1'781'496.79		964'792.22	
Créances	520'225.00		5'786'545.82	
Total liquidités et créances	2'301'721.79	1,94%	6'751'338.04	7,64%
<b><u>Obligations</u></b>				
Obligations suisses	12'059'000.00		12'223'000.00	
Parts de fondations/fonds de placements	29'879'917.64		12'477'884.81	
Total obligations	41'938'917.64	35,29%	24'700'884.81	27,94%
<b><u>Hypothèques</u></b>				
Parts de fondations/fonds de placements	3'233'034.20		1'000'000.00	
Total hypothèques	3'233'034.20	2,72%	1'000'000.00	1,13%
<b><u>Actions</u></b>				
Actions suisses	7'668'328.25		5'796'955.90	
Actions étrangères	86'047.50		779'486.50	
Parts de fondations/fonds de placements	23'626'333.96		5'021'493.66	
Total actions	31'380'709.71	26,41%	11'597'936.06	13,12%
<b><u>Placements alternatifs</u></b>				
Hedge Fonds	4'055'212.58		1'750'045.14	
Total placements alternatifs	4'055'212.58	3,41%	1'750'045.14	1,98%
<b><u>Immeubles</u></b>				
Immeubles/parts de propriétés immobilières	936'000.00		904'000.00	
Parts de fondations/fonds de placements	14'356'328.92		11'409'724.24	
Total immeubles	15'292'328.92	12,87%	12'313'724.24	13,93%
<b><u>Placements mixtes</u></b>				
Parts de fondations/fonds de placements	14'524'534.80		13'064'058.00	
Total placements mixtes	14'524'534.80	12,22%	13'064'058.00	14,78%
<b><u>Placements chez l'employeur</u></b>				
Actions Galenica SA	2'812'500.00		2'574'375.00	
Comptes courants	3'271'582.47		14'467'621.67	
Total placements chez l'employeur	6'084'082.47	5,12%	17'041'996.67	19,28%
<b>Total placements</b>	<b>118'810'542.11</b>		<b>88'219'982.96</b>	
<b><u>Compte de régularisation actif</u></b>	<b>31'355.95</b>	<b>0,03%</b>	<b>194'076.50</b>	<b>0,22%</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>118'841'898.06</b>		<b>88'414'059.46</b>	

## 4.1.2 Passifs

	<b>2009</b>		<b>2008</b>	
	CHF		CHF	
<b><u>Dettes</u></b>				
Prestations de libre passage et rentes	418'405.47		485'420.55	
Banques/assurances	54'014.15		43'414.60	
Autres dettes	123.65		2'309.85	
Total dettes	472'543.27	0,40%	531'145.00	0,60%
<b><u>Compte de régularisation passif</u></b>				
	6'528.60	0,01%	6'660.60	0,01%
<b><u>Réserve de contributions de l'employeur</u></b>				
	4'572.30	0,00%	57'054.50	0,06%
<b><u>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</u></b>				
Capital de prévoyance assurés actifs	103'198'600.10		84'302'872.20	
Capital de prévoyance retraités	7'949'752.00		4'402'058.00	
Provisions techniques	715'478.00		352'165.00	
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques	111'863'830.10	94,13%	89'057'095.20	100,73%
<b><u>Réserve de fluctuation de valeurs</u></b>				
	6'494'423.79	5,46%	0.00	0,00%
<b><u>Capital de la fondation, fonds libres/découvert</u></b>				
Situation en début de période	-1'237'895.84		495'982.97	
Excédent des produits/charges	1'237'895.84		-1'733'878.81	
	0.00	0,00%	-1'237'895.84	-1,40%
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>118'841'898.06</b>		<b>88'414'059.46</b>	

## 4.2 Comptes d'exploitation

	2009	2008
	CHF	CHF
<u>Cotisations ordinaires, autres cotisations et apports</u>		
Cotisations des assurés	3'594'732.50	2'920'666.25
Cotisations de l'employeur	6'443'093.70	5'179'853.10
Primes uniques	2'721'764.00	767'007.65
Cotisations supplémentaires	14'219.65	95'990.75
	12'773'809.85	8'963'517.75
<u>Prestations d'entrée</u>		
Apports de libre passage	17'769'432.85	12'555'572.55
Remboursement de versements anticipés EPL/divorce	31'181.30	20'000.00
	17'800'614.15	12'575'572.55
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>30'574'424.00</b>	<b>21'539'090.30</b>
<u>Prestations réglementaires</u>		
Rentes de vieillesse	-5'16'085.00	-283'936.00
Rentes de survivants	-2'198.00	-395.00
Rentes d'invalidité	-23'992.00	-29'014.75
Prestations en capital à la retraite	-1'566'888.70	-1'301'908.50
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-293'866.00	-20'749.00
	-2'403'029.70	-1'636'003.25
<u>Prestations de sortie</u>		
Prestations de libre passage en cas de sortie	-5'417'644.05	-8'088'784.70
Versements anticipés EPL/divorce	-657'597.70	-579'364.05
	-6'075'241.75	-8'668'148.75
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-8'478'271.45</b>	<b>-10'304'152.00</b>
<u>Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</u>		
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-16'991'060.40	-7'954'214.70
Constitution de capitaux de prévoyance retraités	-3'547'694.00	-1'736'228.50
Constitution de provisions techniques	-363'313.00	-166'257.00
Intérêts sur les capitaux d'épargne	-1'815'690.30	-2'050'118.35
	-22'717'757.70	-11'906'818.55
<u>Produits de prestations d'assurance</u>		
Prestations d'assurance	354'500.30	114'486.50
Parts d'excédents provenant d'assurances	227'171.00	220'522.75
	581'671.30	335'009.25
<u>Charges d'assurance</u>		
Primes d'assurance	-1'431'544.05	-1'183'235.45
Cotisations au fonds de garantie	-54'014.15	-43'414.60
	-1'485'558.20	-1'226'650.05
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-1'525'492.05</b>	<b>-1'563'521.05</b>

Placements

Intérêts actifs	604'987.04	654'288.49
Produits des titres	1'059'932.35	932'330.85
Bénéfice sur les cours	8'347'920.25	2'823'868.04
Résultat net sur l'immobilier	85'148.95	84'371.15
Perte sur les cours	-431'675.87	-13'545'214.62
Frais d'administration des placements	-39'861.07	-35'948.88
Intérêts passifs	-25'434.03	-61'327.89
Intérêts sur les réserves de contribution	-604.55	-2'352.60
<b>Résultat net des placements</b>	<b>9'600'413.07</b>	<b>-9'149'985.46</b>
<u>Frais d'administration</u>		
Frais d'administration	-342'601.39	-278'372.30
	-342'601.39	-278'372.30
<b>Excédent des produits/charges avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>7'732'319.63</b>	<b>-10'991'878.81</b>
Constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	-6'494'423.79	9'258'000.00
<b>Excédent des produits/charges après constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>1'237'895.84</b>	<b>-1'733'878.81</b>

## 5 Annexe

### 5.1 Bases et organisation

#### 5.1.1 Forme juridique et but

\_GaleniCare Fondation de prévoyance a été créée par GaleniCare SA le 12 décembre 2001.

\_Conformément aux statuts, elle assure, dans le cadre de la prévoyance professionnelle, les employés des entreprises de GaleniCare SA contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

\_GaleniCare Fondation de prévoyance est gérée selon le principe de la primauté des cotisations. Cela signifie que les cotisations des employés et employeurs sont créditées sur un compte d'épargne individuel prévu pour chaque personne assurée.

\_GaleniCare Fondation de prévoyance est une fondation partiellement autonome. Les risques en cas de décès et d'invalidité sont assurés auprès de la Mobilière.

#### 5.1.2 Enregistrement selon la LPP et fonds de garantie

\_GaleniCare Fondation de prévoyance est inscrite au registre des fondations de prévoyance du canton de Berne sous le numéro d'immatriculation BE.0801 et est soumise à la surveillance de l'Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations du canton de Berne.

\_GaleniCare Fondation de prévoyance est enregistrée auprès du Fonds de garantie LPP sous le numéro d'immatriculation BE801.

#### 5.1.3 Indications des actes et des règlements

_Statuts	12.12.2001
_Règlement de prévoyance	19.05.2006 *
_Règlement de placement	01.01.2009 *
_Règlement relatif à la constitution de réserves	22.05.2007 *

\* produit pour l'approbation

\_Les dispositions concernant la liquidation partielle sont intégrées dans le règlement de prévoyance.

## 5.1.4 Organe de gestion/droit de signature

### 5.1.4.1 Conseil de fondation

#### 5.1.4.1.1 Représentants de l'employeur

Mandat jusqu'en

_Felix Burkhard, Subingen (Président) *	2010
_Marianne Ellenberger, Rüfenacht *	2010
_Fritz Hirsbrunner, Lutry *	2010
_Philippe Milliet, Pully *	2010

#### 5.1.4.1.2 Représentants du personnel

_Regula Streuli, Stallikon	2010
_Sandra Medici-Tanner, Epalinges	2010
_Juan-Carlos Regadera, Payerne	2010
_Annemarie Zulauf, Thoune	2010

#### 5.1.4.2 Gérant

\_René Mischler, Hinterkappelen \*

#### 5.1.4.3 Expert en prévoyance professionnelle

\_Jean-Marc Wanner, Hewitt Associates SA, Nyon 2009

#### 5.1.4.4 Organe de contrôle

\_Ernst & Young SA, Berne 2009

#### 5.1.4.5 Autorité de surveillance

\_Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations, Berne

\* autorisé à signer (signature collective à deux)

### 5.1.5 Employeurs affiliés

\_La société suivante a été intégrée à la Fondation en 2009:

\_MediService SA, au 1<sup>er</sup> janvier 2009

Les sociétés suivantes sont ainsi rattachées à notre Fondation:

- \_Bahnhof Apotheken Thun AG
- \_Coop Vitality AG
- \_Farmacia Realini SA
- \_GaleniCare SA
- \_GaleniCare Management SA
- \_Golaz SA
- \_Kloster Apotheke Muri AG
- \_MediService SA
- \_Pharmacie d'Epalinges SA
- \_Stern-Apotheke AG
- \_St. Jakob Apotheke AG
- \_Vispach Apotheke AG
- \_Winconcept SA
- \_Wynepharm AG

## 5.2 Evolution de l'effectif des assurés/retraités

### 5.2.1 Assurés actifs

\_Au cours de l'exercice sous revue, l'effectif des assurés a évolué comme suit:

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
_Bahnhof Apotheken Thun AG	18	17
_Coop Vitality AG	300	251
_Farmacia Realini SA	8	7
_GaleniCare SA	1'128	1'065
_GaleniCare Management SA	106	100
_Golaz SA	33	34
_Kloster Apotheke Muri AG	17	17
_MediService SA	91	0
_Pharmacie d'Epalinges SA	7	6
_St. Jakob Apotheke AG	7	9
_Stern-Apotheke AG	8	12
_Vispach Apotheke AG	9	11
_Winconcept SA	10	9
_Wynepharm AG	9	10
	<u>1'751</u>	<u>1'548</u>

### 5.2.2 Bénéficiaires de rentes

\_Au cours de l'exercice sous revue, l'effectif des retraités a évolué comme suit:

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
_Rentes de vieillesse	33	24
_Rentes de veuf	2	0
_Rentes d'orphelin	1	1
_Rentes d'invalidité	4	4
	<u>40</u>	<u>29</u>

## 5.3 Principes d'évaluation et de présentation des comptes

### 5.3.1 Confirmation de la présentation des comptes

\_La clôture des comptes de GaleniCare Fondation de prévoyance correspond aux normes Swiss GAAP RPC 26.

### 5.3.2 Principes comptables et d'évaluation

\_La tenue de la comptabilité et les principes d'évaluation sont conformes aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP2 et aux normes Swiss GAAP RPC 26. Les parts des fondations de placement sont désormais évaluées à leur valeur d'inventaire (jusqu'ici à la valeur du capital).

#### Catégorie d'investissement

- Monnaies  
Selon liste des cours
- Obligations suisses et étrangères en CHF  
A la valeur boursière
- Obligations étrangères (en monnaies étrangères)  
A la valeur boursière en CHF
- Parts d'obligations de fond. de placement suisses et étrangères  
A la valeur d'inventaire
- Parts d'hypothèques de fondations de placement  
A la valeur d'inventaire
- Hypothèques et autres prêts  
A la valeur nominale
- Immeubles  
A la valeur de rendement ou à une valeur vénale inférieure
- Parts de propriétés immobilières  
A la valeur de rendement ou à une valeur vénale inférieure
- Parts de fondations de placement immobilier  
A la valeur d'inventaire
- Parts de fonds de placement immobilier  
A la valeur boursière
- Actions de sociétés immobilières (SI)  
A la valeur intrinsèque
- Actions suisses  
A la valeur boursière
- Actions étrangères  
A la valeur boursière en CHF
- Parts d'actions de fondations de placement suisses et étrangères  
A la valeur d'inventaire
- Fonds des actions  
A la valeur du capital
- Hedge Fonds  
A la valeur boursière
- Dettes  
A la valeur nominale
- Compte de régularisation passif  
A la valeur nominale
- Provisions non techniques  
Trésorerie estimée
- Capitaux de prévoyance et provisions techniques  
Selon estimation actuarielle
- Réserve de fluctuation de valeurs  
Valeur de l'avoir selon les méthodes d'économie financière

Valeur boursière: Prix de vente du titre à la bourse suisse SWX le dernier jour de cotation de l'année  
Valeur d'inventaire: Valeur vénale  
Valeur de rendement: Rendements bruts de location capitalisés avec des facteurs conformes au marché (7% actuellement).

### 5.3.3 Modifications des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

\_Les parts des fondations de placement sont désormais évaluées à leur valeur d'inventaire (jusqu'ici à la valeur du capital).

## 5.4 Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture

### 5.4.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

\_Le risque retraite est supporté par la Fondation. Afin d'assurer une couverture en cas d'invalidité et de décès, la Fondation a signé un contrat avec la Mobilière.

\_Au cours de l'exercice sous revue, la prime brute s'est élevée à CHF 1'431'544.05 (année précédente: CHF 1'183'235.45).

\_Au cours de l'exercice sous revue, la part d'excédent s'est élevée à CHF 227'171.00 (année précédente: CHF 220'522.75).

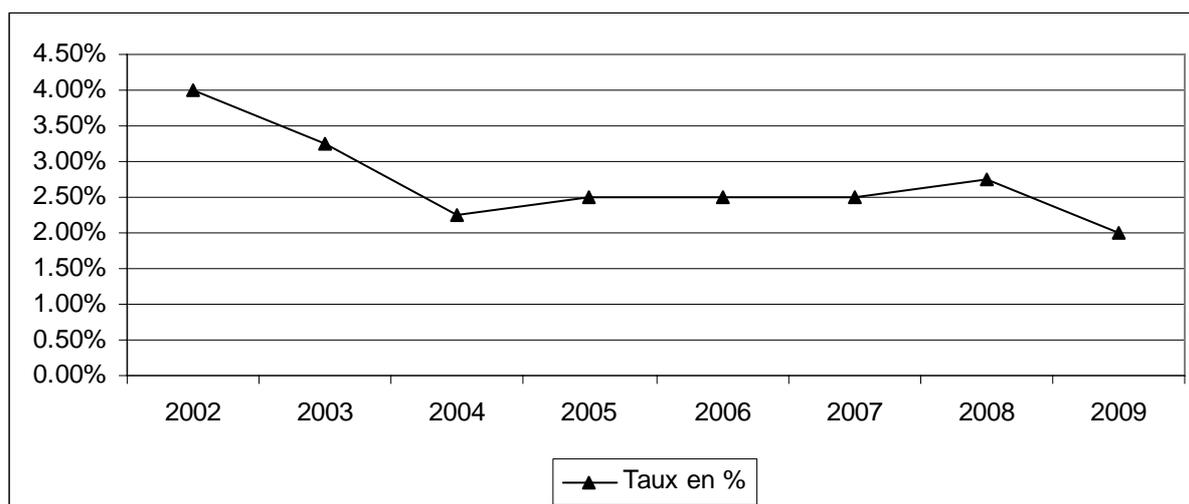
### 5.4.2 Evolution et rémunération du capital de prévoyance

#### 5.4.2.1 Evolution du capital de prévoyance

\_Au cours de l'exercice sous revue, le capital de prévoyance a augmenté de CHF 18'895'727.90 à CHF 103'198'600.10 (année précédente: CHF 84'302'872.20).

\_Au cours de l'exercice sous revue, les capitaux de vieillesse ont été rémunérés à un taux de 2,00% (année précédente: 2,75%).

#### 5.4.2.2 Evolution des taux d'intérêts



\_Les capitaux de prévoyance ont été rémunérés au taux fixé par la loi (LPP).

### 5.4.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

\_A la clôture de l'exercice sous revue, l'avoir de vieillesse selon la LPP se montait à CHF 47'698'617.85 (année précédente: CHF 39'094'946.10) soit 46,2% du capital de prévoyance total.

#### 5.4.4 Evolution du capital de couverture pour les retraités

\_En 2009, le fonds des rentes a augmenté de CHF 3'547'694.00, à CHF 7'949'752.00 (année précédente: CHF 4'402'058.00).

#### 5.4.5 Résultat du dernier rapport actuariel

\_Le rapport actuariel sur les comptes annuels 2007 a été établi par Hewitt, le 17 octobre 2008. Il en ressort

- \_que la Fondation est dans une situation financière saine;
- \_qu'elle est en mesure de remplir ses engagements réglementaires;
- \_que les dispositions réglementaires et actuarielles concernant les prestations et le financement sont conformes aux prescriptions légales actuellement en vigueur.

\_Le 23 octobre 2009, Hewitt a établi un rapport d'expert concernant le découvert enregistré au 31 décembre 2008. Il en est ressorti que

- \_GalenCare Fondation de prévoyance présentait au 31 décembre 2008 un découvert de CHF 1'237'896.00 et un degré de couverture de 98,6%;
- \_la caisse de pension est actuellement en mesure de garantir que les prestations réglementaires peuvent être fournies dès qu'elles sont exigibles;
- \_compte tenu du degré de couverture actuel de 98,6% et sur la base de l'estimation des rendements futurs attendus de la stratégie de placements, l'intérêt de 2% versé sur les capitaux de prévoyance des assurés actifs devrait suffire à faire augmenter le degré de couverture selon l'annexe à l'art. 44, al. 1 OPP2 à 100% en 5 à 7 ans;
- \_les assurés actifs, les retraités, l'employeur et l'autorité de surveillance doivent être informés de manière adaptée de l'ampleur et des causes du découvert, ainsi que des mesures arrêtées.

#### 5.4.6 Bases techniques

\_La Fondation applique les bases techniques de calcul EVK 2000 4%.

\_Dans le cas de la réserve technique, il s'agit exclusivement de la réserve pour l'accroissement de l'espérance de vie. Du fait que la couverture en cas de décès et d'invalidité est entièrement réassurée, il n'est pas nécessaire de constituer des réserves supplémentaires.

\_Au cours de l'exercice sous revue, la réserve pour l'accroissement de l'espérance de vie a évolué comme suit:

	2009	2008
	CHF	CHF
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	352'165.00	185'908.00
Ajustement	363'313.00	166'257.00
Situation au 31 décembre	<b>715'478.00</b>	<b>352'165.00</b>

### 5.4.7 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

\_Le degré de couverture est calculé selon la formule suivante:

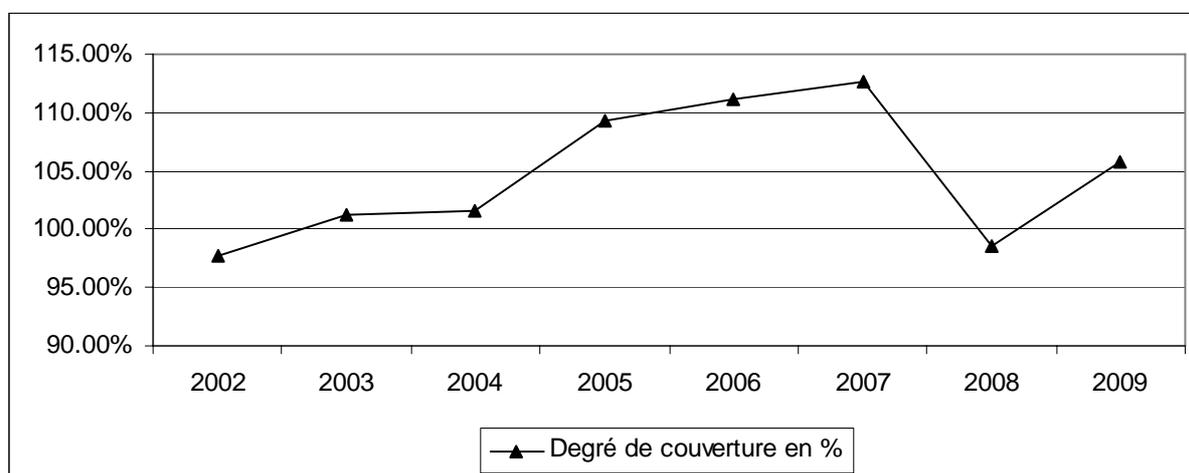
$$\frac{\text{Fortune de prévoyance disponible} \times 100}{\text{Capital de prévoyance nécessaire aux opérations d'assurance}}$$

\_La **fortune de prévoyance disponible** se compose de l'ensemble des actifs à la valeur du marché au jour de clôture du bilan, diminué des dettes, des comptes de régularisation passifs et des réserves de contributions de l'employeur.

\_Le **capital de prévoyance actuariel nécessaire** correspond aux capitaux d'épargne et de couverture cumulés, y compris les renforcements nécessaires.

\_Le degré de couverture qui en résulte en conformité avec l'article 44 al. 1 OPP2 s'élève ainsi à **105,8%** (98,6% l'année précédente) au 31 décembre 2009.

\_Ces dernières années, l'évolution du degré de couverture a été la suivante:



## 5.5 Explications relatives aux placements

### 5.5.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

\_Les principes, directives et tâches en matière de placements sont spécifiés par le règlement de placement du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

\_Toute rétrocession sera intégralement créditée au compte de la Fondation de prévoyance, ce que garantit une déclaration de loyauté établie par les membres du Conseil de fondation et la Direction.

### 5.5.2 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

\_Les principes de la constitution de la réserve de fluctuation de valeurs sont déterminés par PPCmetrics selon les principes de l'économie financière. Les bases de ces calculs sont constituées par les rendements et les risques attendus à court terme et à long terme pour les différentes catégories de placements. En se basant sur la nouvelle étude des actifs et passifs réalisée début 2009 en vue d'examiner la capacité de risque en matière de placements et d'élaborer une stratégie de placement adaptée en 2011, PPCmetrics a redéfini le besoin de réserves de fluctuation de valeurs, qui s'élève désormais à 15,2% des engagements (CHF 111'863'830.10).

\_Le Conseil de fondation a décidé d'utiliser ce taux. Il en résulte une valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs de CHF 17'003'000.00 (année précédente: CHF 10'687'000.00). Le déficit de réserves s'élève encore à CHF 10'508'576.21 (année précédente: CHF 10'687'000.00).

### 5.5.3 Structure des placements selon OPP2

\_Les postes suivants se sont situés au-dessus ou au-dessous des fourchettes réglementaires:

#### Au-dessus

\_Actions étrangères

\_Placements auprès de l'employeur

Le dépassement dans le domaine des actions étrangères est essentiellement dû à la hausse des cours sur les marchés des actions et à l'attribution du mandat mixte à Credit Suisse.

\_Le Conseil de fondation a pris connaissance des écarts par rapport aux fourchettes réglementaires.

\_Dans un courrier daté du 11 août 2009, l'Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations a attiré notre attention sur le grave manquement aux dispositions patrimoniales et au règlement de placement applicable constaté dans le cadre des placements auprès de l'employeur.

\_Grâce à l'attribution d'un mandat de CHF 30 millions et à d'autres investissements, les placements auprès de l'employeur ont pu être réduits de 11,24 points, à 5,12%. D'autres investissements sont régulièrement examinés.

\_L'avoir auprès de l'employeur a été rémunéré à 3,0% au cours de l'exercice sous revue.

	Neutre = Benchmark	Minimum	Maximum	Limites OPP2	Etat au 31.12.2008 en %	Etat au 31.12.2009 en MCHF	Etat au 31.12.2009 en %
Liquidités et créances	1,0%	0,0%	15,0%		10,39	2'900	2,44
Obligations suisses en CHF	39,0%	25,0%	53,0%		26,38	36'302	30,55
Hypothèques	2,0%	0,0%	4,0%		1,13	3'233	2,72
Obligations monnaies étrangères	10,0%	8,0%	12,0%		6,83	11'635	9,79
Placements auprès de l'employeur	0,0%	0,0%	5,0%	OPP2 art. 57	16,36	6'084	5,12
Actions suisses	10,0%	8,0%	12,0%		7,42	13'080	11,01
Actions étrangères	15,0%	13,0%	17,0%		8,54	22'731	19,13
Immeubles suisses	15,0%	10,0%	20,0%		12,53	14'323	12,05
Immeubles étrangers	2,0%	0,0%	4,0%	10%	2,35	1'884	1,59
Placements alternatifs	6,0%	0,0%	9,0%	15%	5,15	6'670	5,61
<b>Total général</b>	<b>100,0%</b>			<b>100%</b>	100,00	118'842	100,00
Total monnaies étrangères	27,0%	21,0%	33,0%	30%	17,73	36'250	30,50
Total actions	25,0%	21,0%	29,0%	50%	15,96	35'811	30,13
Total immeubles	17,0%	10,0%	24,0%	30%	14,88	16'207	13,64
Total valeurs réelles	48,0%	31,0%	62,0%		35,99	58'688	49,38

#### 5.5.4 Produits financiers dérivés en cours

\_Au 31 décembre 2009, il n'existait aucun engagement financier.

#### 5.5.5 Valeur du marché et cocontractants de prêts de titres (securities lending)

\_Le contrat du 18 janvier 2007 portant sur le prêt de titres a été résilié en octobre 2008 en raison de la situation sur les marchés financiers.

#### 5.5.6 Opérations de change à terme

\_Au jour de clôture, il n'y avait aucune transaction de devises en cours.

### 5.6 Explications relatives à d'autres postes des comptes d'exploitation

#### 5.6.1 Frais d'administration

\_Les frais d'administration par assuré/bénéficiaire de rente s'élèvent à CHF 191.30 pour l'exercice sous revue (année précédente: CHF 176.50).

### 5.7 Demandes de l'autorité de surveillance

\_Dans un courrier daté du 11 août 2009, l'Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations a attiré notre attention sur le grave manquement aux dispositions patrimoniales et au règlement de placement applicable constaté dans le cadre des placements auprès de l'employeur. Plus de détails à ce sujet figurent à la page 17.

### 5.8 Autres informations relatives à la situation financière

\_Sous cette rubrique, aucun fait marquant n'est à signaler.

### 5.9 Faits marquants après la clôture des comptes

\_Aucun fait marquant n'est à signaler.

Berne, le 11 mai 2010

GaleniCare Fondation de prévoyance

Felix Burkhard  
Président

René Mischler  
Gérant

## 5.10 Rapports

### 5.10.1 De l'organe de contrôle

\_A l'adresse du Conseil de fondation de  
GalenCare Fondation de prévoyance, Berne

Berne, le 12 mars 2010

#### **Rapport de l'organe de contrôle**

\_En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, comptes d'exploitation et annexes), la gestion et les placements ainsi que les comptes vieillesse de GalenCare Fondation de prévoyance pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

\_La responsabilité de l'établissement des comptes, de la gestion, des placements et des comptes vieillesse incombe au Conseil de fondation, notre mission consistant à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

\_Notre révision a été effectuée selon les normes suisses de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à la présentation des comptes et aux placements financiers, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes dans leur ensemble. Dans notre vérification de la gestion, nous portons une appréciation sur l'observation des prescriptions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, la perception des cotisations et le versement des prestations ainsi que sur le respect des dispositions concernant la loyauté dans la gestion de fortune. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

\_Comme il ressort du point 5.5.3 «Structure des placements selon OPP2» de l'annexe, les limites réglementaires relatives aux placements n'étaient pas entièrement respectées au 31 décembre 2009. Les placements non garantis auprès de l'employeur d'un montant de CHF 6 millions violent les dispositions de l'art. 57 al. 2 OPP2, d'après lesquelles les placements non garantis et les participations auprès de l'employeur ne doivent conjointement pas dépasser 5% du patrimoine.

\_Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements, de même que les comptes vieillesse, à l'exception du point évoqué ci-dessus concernant les placements, sont conformes à la législation suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

\_Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

Ernst & Young SA

Rita Casutt  
Experte en révision agréée  
(responsable mandat)

Thomas Nösberger  
Expert en révision agréé

## 5.10.2 Rapport de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

Conseil de fondation de  
GaleniCare Fondation de prévoyance  
Untermattweg 8  
Case postale  
3001 Berne

Nyon, le 25 mars 2010

### **Rapport d'expertise sur la prévoyance professionnelle**

Madame, Monsieur,

\_En tant qu'experts agréés de GaleniCare Fondation de prévoyance, nous retenons les points suivants:

- a) Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de GaleniCare Fondation de prévoyance sont conformes aux prescriptions légales et notamment à l'article 53, lettre b LPP.
- b) La structure technique de la caisse de pension est conforme au système de primauté des cotisations avec une partie épargne et une partie couverture du risque.
- c) Etant donné que la couverture des risques de décès et d'invalidité est prise en charge globalement par une compagnie d'assurance vie, il n'y a pas lieu de prendre des mesures préventives supplémentaires dans ce sens.
- d) Le degré de couverture de GaleniCare Fondation de prévoyance s'élevait à 105,8% le 31 décembre 2009 (98,6% le 31 décembre 2008).
- e) Le Conseil de fondation a décidé de verser, pour 2009, un intérêt de 2% sur le capital de prévoyance des assurés.
- f) Grâce à la solidité du rendement global des placements en 2009, la Fondation a pu résorber le léger découvert et reconstituer en partie la réserve de fluctuation de valeurs, qui s'élève désormais à 38% de sa valeur cible (15,2% des engagements).

\_Nous espérons que ces indications vous auront été utiles et restons naturellement à votre entière disposition pour tout complément d'informations.

Avec nos salutations les meilleures

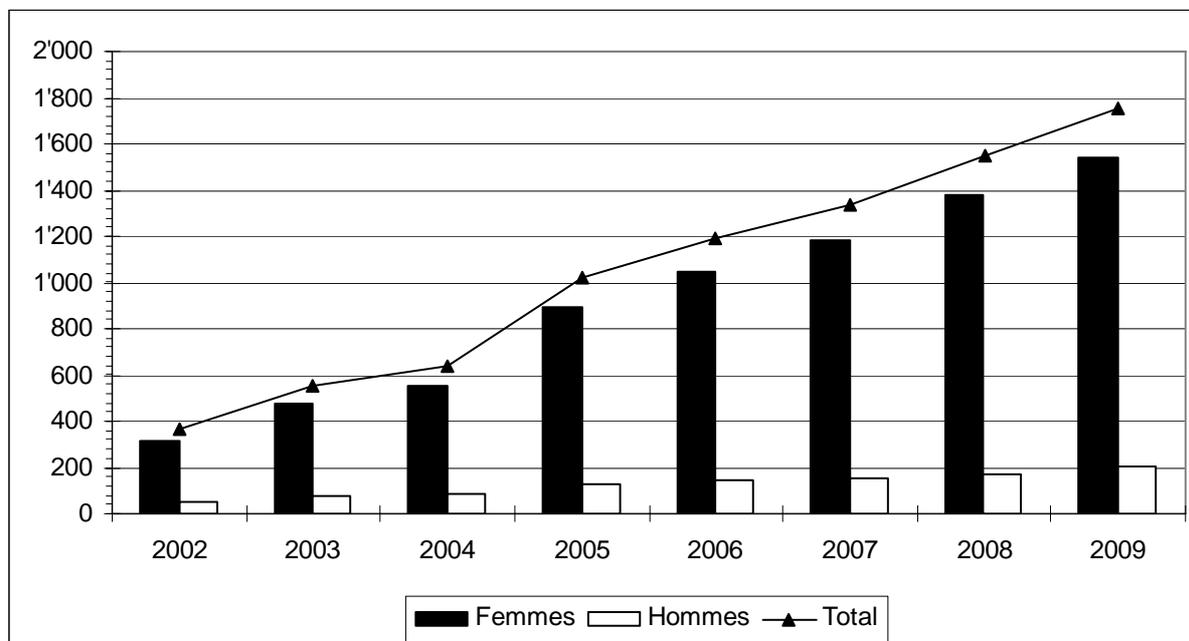
Hewitt Associates SA

L'expert: Jean-Marc Wanner

## 5.11 Données statistiques

### 5.11.1 Evolution de l'effectif des assurés/retraités

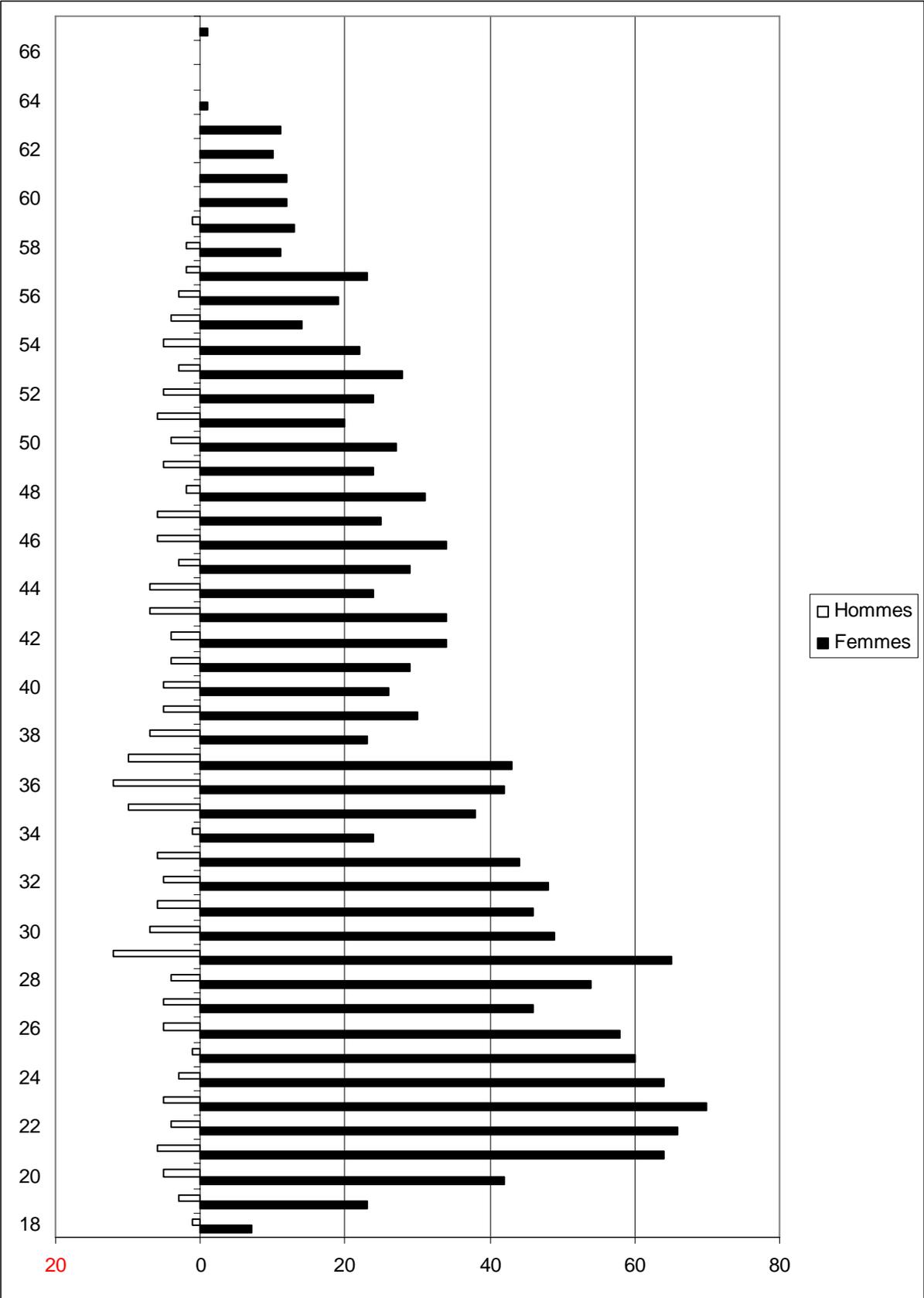
\_L'évolution de l'effectif des assurés est la suivante:



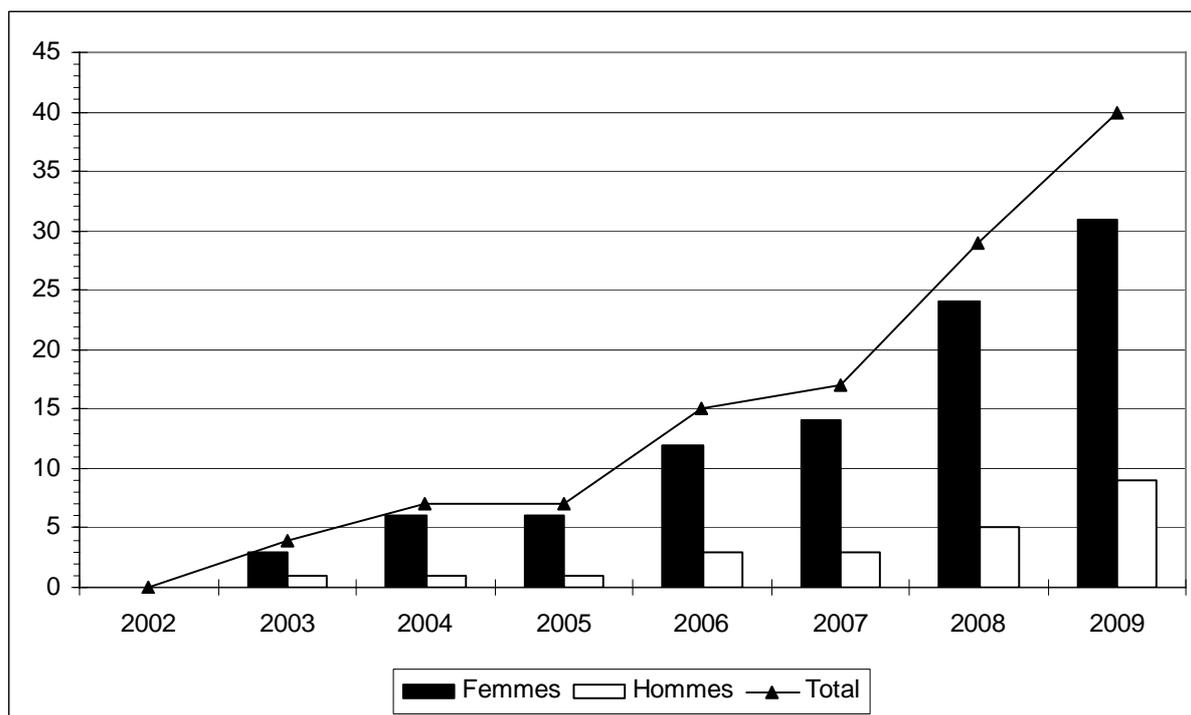
\_Age moyen des assurés actifs:

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Femmes	35	36
Hommes	44	44
Total	36	37

5.11.1.1 Structure d'âge des assurés actifs



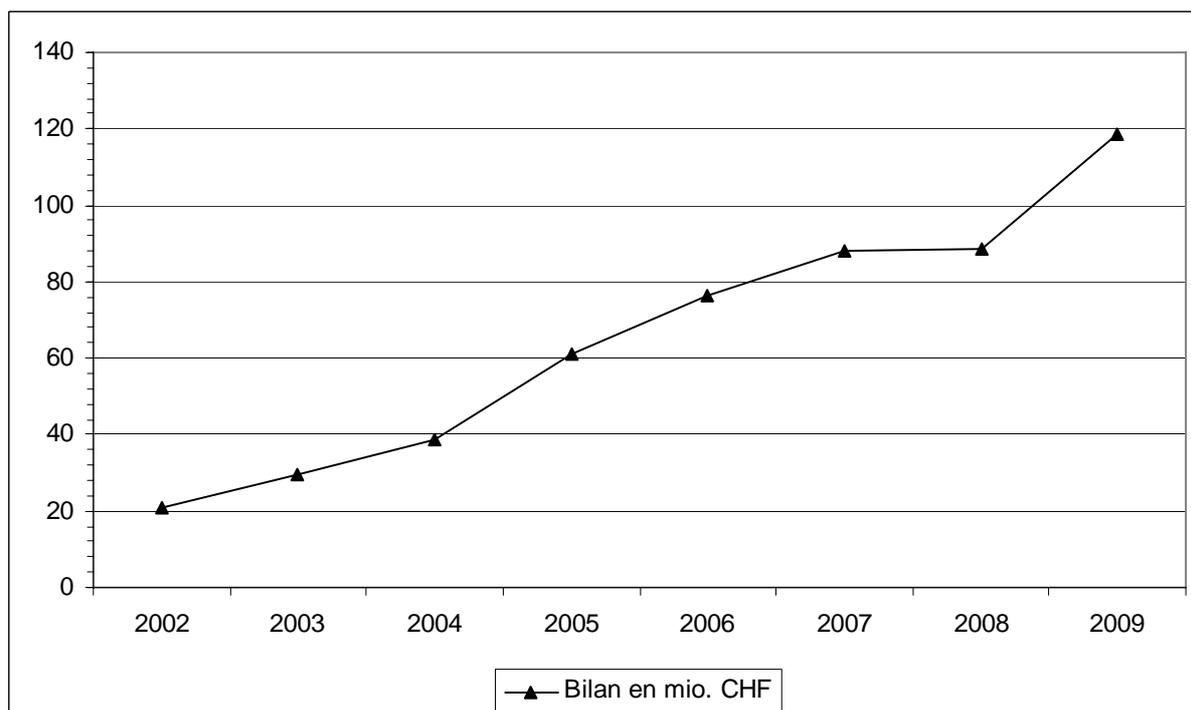
\_L'évolution de l'effectif des retraités est la suivante:



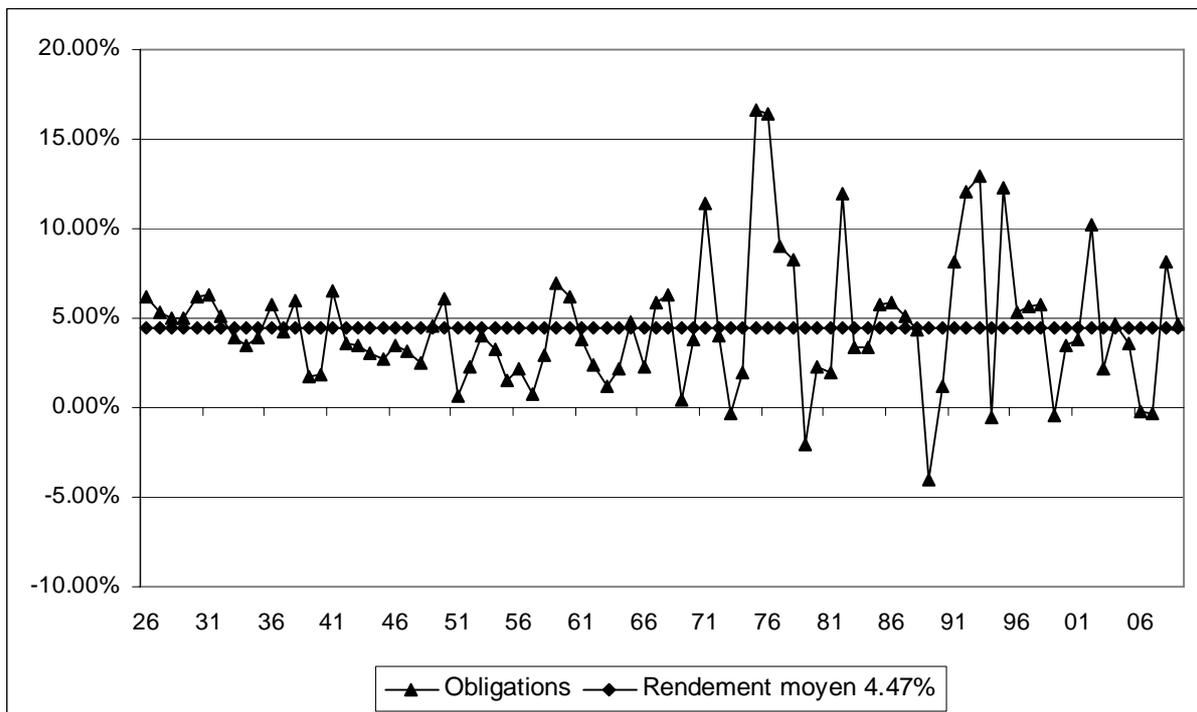
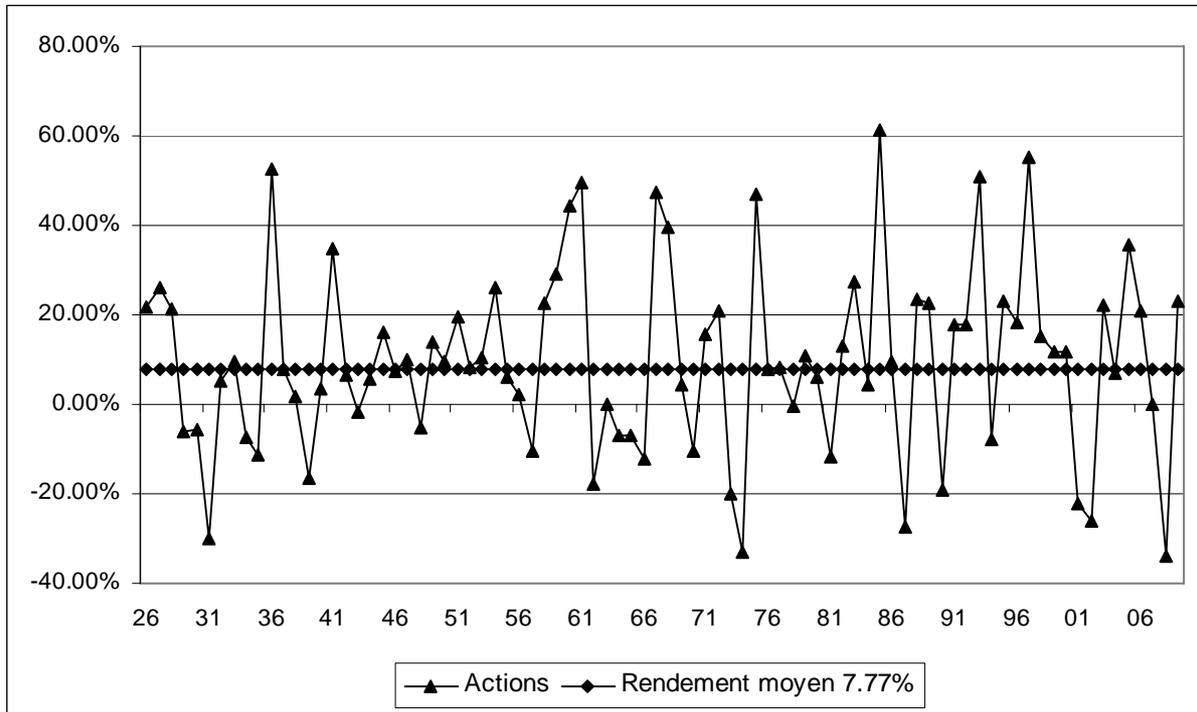
\_Âge moyen:

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Rentes de vieillesse	66	66
Rentes de conjoint	70	-

### 5.11.2 Evolution du bilan

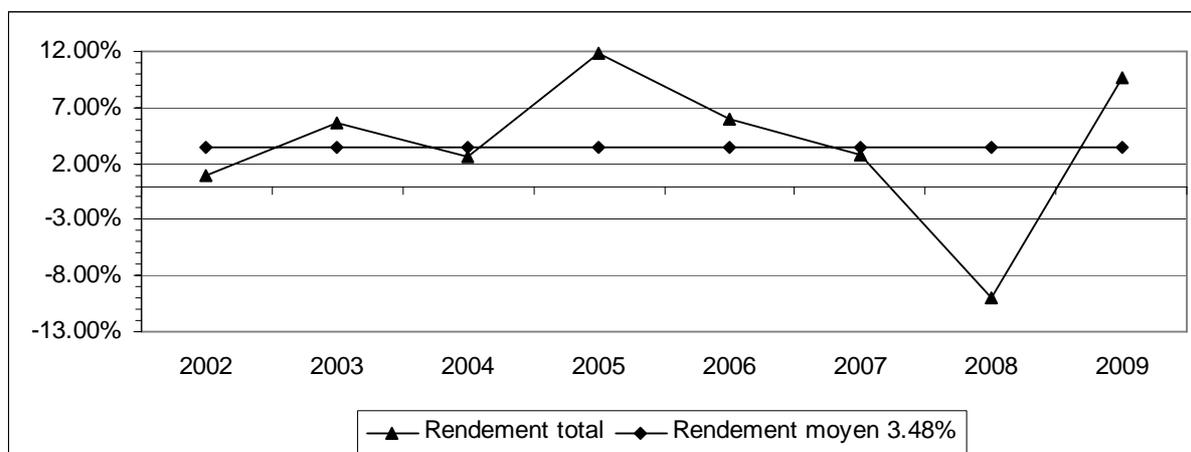


### 5.11.3 Evolution du rendement des actions et obligations en Suisse depuis 1926



#### 5.11.4 Evolution du rendement total des placements

\_Rendement total des placements: 9,59% pour l'exercice sous revue (année précédente: -9,93%).



#### 5.11.5 Retrait du capital pour l'acquisition d'un logement en propriété

\_Au cours de l'exercice sous revue, 9 retraits de capitaux (10 l'année précédente) ont été effectués, soit un total de 658 MCHF (381 MCHF l'année précédente).

